

Enquête de la FINMA sur votre activité d'intermédiaire d'assurance

Madame, Monsieur,

A partir du 1er janvier 2024, les intermédiaires liés à une entreprise d'assurance ne figureront plus dans le registre public de la FINMA, contrairement aux intermédiaires d'assurance non liés. Par conséquent, la FINMA effacera du registre public tous les intermédiaires liés à une entreprise d'assurance volontairement inscrits dans le registre de la FINMA au 1er janvier 2024.

Il est de la responsabilité des différents intermédiaires de vérifier dans quelle mesure ils seront assujettis aux dispositions de la législation sur la surveillance des assurances à partir du 1er janvier 2024 et quelles en sont les conséquences.

Les questions suivantes n'ont aucune incidence prudentielle. Nous attirons votre attention sur le fait que vous êtes légalement tenus de fournir des renseignements véridiques d'ici au 20 septembre 2023.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Division Assurances

Il y a 10 questions dans ce questionnaire.

Gruppe 1

Exercez-vous actuellement une activité liée ou non liée ? *

❗ Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

☐ Liée

☐ Non liée

Exercerez-vous encore à l'avenir une activité liée à compter du 1er janvier 2024 ou demanderez-vous à être considéré comme un intermédiaire non lié à une entreprise d'assurance ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Liée' à la question ' [G01Q01]' (Exercez-vous actuellement une activité liée ou non liée ?)

❗ Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ☐ J'exercerai toujours une activité liée
- ☐ J'exercerai dorénavant une activité non liée. Cela signifie que je procéderai à la mutation nécessaire via WebReg avant le 15 décembre 2023 et que je déposerai une demande de documentation a posteriori sur la plate-forme de saisie et de demande (EHP) de la FINMA dès le 1er janvier 2024
- ☐ Non, j'abandonne mon activité d'intermédiaire d'assurance

Avez-vous l'intention de déposer une demande de documentation a posteriori à partir du 1er janvier 2024 ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Non liée' à la question ' [G01Q01]' (Exercez-vous actuellement une activité liée ou non liée ?)

❗ Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ☐ Non, j'abandonne mon activité d'intermédiaire d'assurance.
- ☐ Non, j'exercerai dorénavant une activité non liée.
- ☐ Oui, je continuerai d'exercer une activité non liée et déposerai la demande de documentation a posteriori nécessaire auprès de la FINMA.

J'envisage de remettre la documentation a posteriori durant la période suivante : *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

----- Scenario 1 -----

La réponse était 'Oui, je continuerai d'exercer une activité non liée et déposerai la demande de documentation a posteriori nécessaire auprès de la FINMA.' à la question ' [G01Q03]' (Avez-vous l'intention de déposer une demande de documentation a posteriori à partir du 1er janvier 2024 ?)

----- ou Scenario 2 -----

La réponse était 'J'exercerai dorénavant une activité non liée. Cela signifie que je procéderai à la mutation nécessaire via WebReg avant le 15 décembre 2023 et que je déposerai une demande de documentation a posteriori sur la plate-forme de saisie et de demande (EHP) de la FINMA dès le 1er janvier 2024' à la question ' [G01Q02]' (Exercerez-vous encore à l'avenir une activité liée à compter du 1er janvier 2024 ou demanderez-vous à être considéré comme un intermédiaire non lié à une entreprise d'assurance ?)

❗ Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

☐ Janv/fév

☐ Mars/avr

☐ Mai/juin

Avez-vous besoin d'une inscription dans le registre de la FINMA¹ pour votre activité à l'étranger ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

----- Scenario 1 -----

La réponse était 'J'exercerai toujours une activité liée' à la question ' [G01Q02]' (Exercerez-vous encore à l'avenir une activité liée à compter du 1er janvier 2024 ou demanderez-vous à être considéré comme un intermédiaire non lié à une entreprise d'assurance ?)

----- ou Scenario 2 -----

La réponse était 'Non, j'exercerai dorénavant une activité non liée.' à la question ' [G01Q03]' (Avez-vous l'intention de déposer une demande de documentation a posteriori à partir du 1er janvier 2024 ?)

❗ Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

☐ Oui

☐ Non

¹ Art. 42 al. 4 LSA rév (<https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2023/355/fr>).

Gruppe 2

Exercez-vous une activité indépendante en tant qu'intermédiaire d'assurance, entrepreneur individuel et/ou associé d'une société de personnes et/ou employé ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

----- Scenario 1 -----

La réponse était 'J'exercerai dorénavant une activité non liée. Cela signifie que je procéderai à la mutation nécessaire via WebReg avant le 15 décembre 2023 et que je déposerai une demande de documentation a posteriori sur la plate-forme de saisie et de demande (EHP) de la FINMA dès le 1er janvier 2024' à la question ' [G01Q02]' (Exercerez-vous encore à l'avenir une activité liée à compter du 1er janvier 2024 ou demanderez-vous à être considéré comme un intermédiaire non lié à une entreprise d'assurance ?)

----- ou Scenario 2 -----

La réponse était 'Oui, je continuerai d'exercer une activité non liée et déposerai la demande de documentation a posteriori nécessaire auprès de la FINMA.' à la question ' [G01Q03]' (Avez-vous l'intention de déposer une demande de documentation a posteriori à partir du 1er janvier 2024 ?)

❗ Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ J'exerce une activité indépendante
- ☐ J'exerce une activité en tant qu'associé d'une société de personnes
- ☐ Je suis employé par un entrepreneur individuel
- ☐ Je suis employé par une société de personnes
- ☐ Je suis employé par une personne morale
- ☐ Situation encore incertaine

Gruppe 3

Exercez-vous aujourd'hui une activité transfrontière d'intermédiaire d'assurance sans présence physique en Suisse ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

----- Scenario 1 -----

La réponse était 'Oui, je continuerai d'exercer une activité non liée et déposerai la demande de documentation a posteriori nécessaire auprès de la FINMA.' à la question ' [G01Q03]' (Avez-vous l'intention de déposer une demande de documentation a posteriori à partir du 1er janvier 2024 ?)

----- ou Scenario 2 -----

La réponse était 'J'exercerai dorénavant une activité non liée. Cela signifie que je procéderai à la mutation nécessaire via WebReg avant le 15 décembre 2023 et que je déposerai une demande de documentation a posteriori sur la plate-forme de saisie et de demande (EHP) de la FINMA dès le 1er janvier 2024' à la question ' [G01Q02]' (Exercerez-vous encore à l'avenir une activité liée à compter du 1er janvier 2024 ou demanderez-vous à être considéré comme un intermédiaire non lié à une entreprise d'assurance ?)

❗ Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ☐ Oui
- ☐ Non

Prévoyez-vous de continuer à exercer cette activité sans présence en Suisse à l'avenir ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui ' à la question ' [G03Q07]' (Exercez-vous aujourd'hui une activité transfrontière d'intermédiaire d'assurance sans présence physique en Suisse ?)

❗ Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ☐ Oui
- ☐ Non

Cela signifie (cocher la case correspondante) *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui ' à la question ' [G03Q08]' (Prévoyez-vous de continuer à exercer cette activité sans présence en Suisse à l'avenir ?)

❗ Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ que je fournis exclusivement des contrats de réassurance à titre d'intermédiaire
- ☐ que j'exerce mon activité d'intermédiaire d'assurance avec un siège (domicile) au Royaume-Uni
- ☐ que je suis employé(e) par un employeur ayant son siège ou une succursale en Suisse
- ☐ que je transférerai mon siège ou mon domicile en Suisse ou que je créerai une succursale en Suisse (la preuve devra être apportée dans le cadre de la documentation a posteriori)

Gruppe 4

Vous avez maintenant la possibilité de corriger vos réponses ou de nous envoyer le sondage en cliquant sur le bouton d'envoi ci-dessous.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Division Assurances

Envoyer votre questionnaire.

Merci d'avoir complété ce questionnaire.